



Préavis d'adjudication de contrat

1. Titre

Licence annuelle 2017-2018 du portail RIES/Troo et colocation des données du RIES

2. Introduction

Un Préavis d'adjudication de contrat permet aux ministères d'informer les entrepreneurs qu'ils ont l'intention d'adjuger un marché pour bien ou un service à un entrepreneur sélectionné d'avance. Après la publication de cet avis d'intention, et si aucune autre entreprise ou personne ne soumet un énoncé de capacités en réponse à l'octroi proposé, les exigences concernant les offres concurrentielles de la politique sont satisfaites. Si un fournisseur soumet un énoncé de capacités valide en réponse à l'adjudication proposée, il faut faire intervenir le système d'appel d'offres électronique ou traditionnel. Les préavis d'adjudication de contrat représentent un outil clé pour assurer un processus d'approvisionnement transparent, concurrentiel et efficace.

Si d'autres fournisseurs soumettent des énoncés de capacités pendant les quinze (15) jours de calendrier période d'affichage, et de satisfaire aux exigences énoncées dans le PAC, le ministère ou l'organisme doit procéder à un processus d'appel d'offres soit par le gouvernement ou le service électronique d'appels d'offres Par des moyens traditionnels, en vue de l'attribution du contrat.

3. Contexte

Le Réseau d'information sur les eaux souterraines (RIES) est un réseau de données et un portail Web de portée nationale qui offre un accès uniforme aux données sur les eaux souterraines du Canada. Le RIES est le fruit d'un partenariat entre le programme géoscience des eaux souterraines de RNCan et les provinces. Il y a deux composantes au portail :

- (1) une application Web publique,
- (2) un cache de données et des services Web associés

RNCan doit avoir accès au cache de données pour soutenir l'exécution de programme.

Les deux composantes du portail ne sont pas physiquement hébergées en colocation, ce qui entraîne des difficultés sur le plan du rendement de l'application Web. L'utilisation et l'hébergement de l'application Web seront assurés sur une base annuelle, avec deux (2) périodes supplémentaires d'un an.

4. Objectifs

Pour assurer la 2^e composante ci-dessus et améliorer le rendement, nous devons procéder au renouvellement de la licence annuelle de l'application Web pour 2017-2018, avec (2) la colocation facultative d'une cache de données et des services Web associés à l'application Web, pour optimiser le rendement.

5. Exigences du projet

5.1 Tâches, livrables, jalons et calendrier

L'entrepreneur accomplira les tâches suivantes :



Tâches/Activités	Livrables/Jalons	Calendrier	Contraintes
Renouvellements de licence	Licence annuelle Troo et hébergement de l'app. en 2017	11 mars 2017	Y compris les services de nuage privé virtuel d'entreprise de TrooTrax (TrooM2M) relatifs à une infrastructure spécialisée pour un déploiement intensif de l'application cartographique personnalisée du portail du RIES. Y compris un cache de carte géographique (1 To) pour optimiser le rendement de l'application cartographique du RIES
[Facultatif]	Colocation des données et des services du RIES en 2017	1 ^{er} sept. 2017	Infrastructure d'hébergement spécialisée pour le déploiement des données et des services du RIES et une colocation combinée optimisée de l'application cartographique du portail du RIES. Y compris un cache de données géographiques (1 To) et 2 modules de traitement (simple [4/7Go/285Go] et double [8/14Go/605Go])
[Facultatif]	Licence annuelle Troo et hébergement de l'app. en 2018	1 ^{er} janv. 2018	Comme ci-dessus.
[Facultatif]	Colocation des données du RIES et des services en 2018	1 ^{er} janv. 2018	Comme ci-dessus.
Établissement [Facultatif]	Établissement de la colocation des services de cartographie Web et de données	31 déc. 2017	Établissement et essai des systèmes pour un hébergement de l'application Web à haut rendement et une colocation des services de données et d'application

6. Obligations de l'entrepreneur

En plus des obligations susmentionnées, l'entrepreneur doit :

- inclure tout le matériel et les logiciels nécessaires pour héberger l'application Web et les services de données (facultativement) à l'emplacement de l'entrepreneur
- inclure tout le matériel et les logiciels de réseautage requis pour assurer une connexion Web rapide à l'application Web et aux services de données (facultativement)
- inclure l'accès à toutes les données cartographiques de base dont l'application Web a besoin
- inclure une capacité de stockage sur disque maximale de 1To



- inclure la fourniture d'une capacité de stockage sur disque plus grande, au besoin, moyennant des coûts supplémentaires
- assurer la disponibilité continue (24 heures sur 24 / 7 jours sur 7) de l'application Web pour les utilisateurs Web
- fournir une capacité de dépannage en cas de difficultés associées à la colocation de l'application et des services de données
- fournir du soutien à RNCan pour assurer la pleine configuration et utilisation de la colocation de l'application et des données
- inclure les correctifs aux problèmes de matériel ou de logiciel de l'application et de colocation des données

7. Obligations de RNCan

RNCan doit :

- fournir les spécifications pour tous les services Web requis par l'application Web (p. ex. WMS, répertoire toponymique).
- fournir les services Web définis conjointement aux fins de mise au point et subséquemment à des fins opérationnelles.
- fournir, configurer, mettre en œuvre et gérer un cache et des services de données (facultativement).

8. Durée du contrat

Le contrat sera en vigueur de la date de l'attribution du contrat et jusqu'au **31 décembre 2018. Il peut être prolongé au-delà du 31 décembre 2018 si les deux parties y consentent.**

9. Coût estimé

La valeur maximale estimée du marché est 102 899,00\$, inclus taxe.

10. Accords commerciaux

Applicable provision appel d'offres restreint sous l'ALENA (Article 1016.2)

1016.2(b) - lorsque, du fait qu'il s'agit de travaux d'art ou pour des raisons liées à la protection de brevets, de droits d'auteur ou d'autres droits exclusifs ou de renseignements de nature exclusive, ou en l'absence de concurrence pour des raisons techniques, les produits ou services ne pourront être fournis que par un fournisseur particulier et qu'il n'existera ;

Dispositions relatives aux appels d'offres restreintes applicable en vertu de Canada et Chili (article Kbis-09)

Kbis-09 (b) - Lorsque, du fait qu'il s'agit de travaux d'art ou pour des raisons liées à la protection de brevets, de droits d'auteur ou d'autres droits exclusifs ou de renseignements de nature exclusive, ou en l'absence de concurrence pour des raisons techniques, les produits ou services ne pourront être fournis que par un fournisseur particulier et qu'il n'existera aucun produit ou service de rechange ou de remplacement raisonnablement satisfaisant;

Dispositions relatives aux appels d'offres restreintes applicable en vertu de Canada-Perou/Canada- Colombie (article 1409)

1409 (b) - lorsque les produits ou services ne peuvent être fournis que par un fournisseur déterminé et qu'il n'existe aucun produit ou service de rechange ou de remplacement raisonnablement satisfaisant, pour l'une ou l'autres des raisons suivantes :

- i) le marché a pour objet la réalisation d'une œuvre d'art,



- ii) la protection de brevets, droits d'auteur ou d'autres droits exclusifs,
- iii) l'absence de concurrence pour des raisons techniques;

Applicable relatives aux appels d'offres restreintes applicable en vertu de Canada-Honduras (article 17.11)

17.11 b) - le produit ou service faisant l'objet du marché ne peut être fourni que par un fournisseur particulier, et il n'existe aucun produit ou service de rechange ou de remplacement raisonnablement satisfaisant du fait que :

- i) il s'agit de travaux d'art,
- ii) le produit ou service est protégé par un brevet, un droit d'auteur ou un autre droit de propriété intellectuelle exclusif, ou
- iii) il n'existe pas de concurrence pour des raisons techniques

Applicable provision appel d'offres restreint sous l'ACI (Article 506.12)

506.12(b) - lorsque, pour des raisons d'ordre technique, il y a absence de concurrence et que les produits ou services ne peuvent être fournis que par un fournisseur donné et qu'il n'existe aucune solution de rechange ou encore de produits ou services de remplacement;

11. Exceptions au Règlement sur les marchés de l'État et aux accords commerciaux applicables

Justification du recours à un seul fournisseur - Dérogation au Règlement sur les marchés de l'État (RME) :

(d) seule une personne ou une société est capable d'exécuter le contrat

Le vendeur est le seul propriétaire, développeur et distributeur du logiciel, et le seul propriétaire de la PI. La Couronne a le droit exclusif d'offrir au public, sur le Web, une installation du logiciel hébergé par le vendeur.

Ce contrat prolonge la licence actuelle d'un logiciel d'application Web publique désigné comme un livrable du programme de RNCan, et constitue une composante essentielle d'un portail Web de données nationales sur les eaux souterraines du Canada, en partenariat avec les provinces et les territoires et est la seule application qui assure ce partenariat.

Le fournisseur retenu est la seule entreprise capable de remplir les conditions stipulées à la section 4 - Objectifs et à la section 6 - Obligations de l'entrepreneur.

12. Nom et adresse de l'entrepreneur proposé

Troo Corporation
#201 - 43 Auriga Drive
Ottawa, Ontario
K3E 7Y8

13. Demandes de renseignements sur la soumission d'un énoncé de capacités

« Les fournisseurs qui se considèrent pleinement qualifiés et disponibles pour fournir les services / produits décrits aux présentes, mai présenter un énoncé de capacités par écrit, de préférence par e-mail, à la personne de contact identifiés dans le présent avis au plus tard à la date et l'heure de le présent avis. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer comment le fournisseur répond aux exigences. »



14. Date de clôture

Date de clôture: 10 mars 2017

Heure de clôture: 2h:00, HNE

15. Autorité de contrat

Valérie Holmes

Spécialiste en Approvisionnement

Ressources naturelles Canada

580, rue Booth, 5ième étage,

Ottawa (Ontario), K1A 0E4

Téléphone: (343) 292-8371

Télécopieur: (613) 947-5477

Courriel: valerie.holmes@canada.ca